

Arrondissement de :
Céret

Commune de LAMANERE 66230

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Canton de :
Prats-De-Mollo

Domaine : 4
Sous-Domaine :
4.1

Séance ordinaire du Conseil Municipal du vingt-huit juillet deux mille vingt-deux à quatorze heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme le Maire, Gisèle JUANOLE.

**Objet : Mise à jour
tableau des
effectifs de
LAMANERE.**

Présents : Mesdames Démoulin Pierrette, Messieurs LAÏLLE Jean-Paul, CUVILLIEZ Gérard, PUJOL Jacky, FONT Claude.
Formant la majorité des membres en exercice,

Absent : MARGALEF Séverine.

Empêché : Néant.

Le nombre de conseillers
municipaux en
service est de : **Sept**

Procuration : Néant.

Monsieur LAÏLLE Jean-Paul a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

CONVOCACTION C.M
EN DATE DU :
25/07/2022

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte-tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établie pour l'année 2022.

AFFICHAGE EN DATE
DU : 25/07/2022

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression d'un emploi d'origine et la création d'un emploi correspondant au grade d'avancement.

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 01/08/2022

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Le Maire propose à l'assemblée,

PERSONNEL TITULAIRE

- un adjoint administratif principal 1ère classe à TNC à raison de 28 heures à compter du 04 juin 2020.

- un adjoint technique principal 1ère classe à TC 35 heures à compter du 17 juin 2022.

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
S/PREFECTURE LE :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter les suppressions et les créations d'emplois ainsi proposées.

Filière administrative : 1 effectif

Filière technique : 1 effectif

PAR PUBLICATION
LE : 01/08/2022

Le nombre d'emploi sur la commune est de 2 postes.

PAR DELEGATION
LE :
(Signature)
Prénom Nom

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Lamanère, le 28 juillet 2022

Le Maire,
Gisèle JUANOLE

REÇU LE :

16 AOUT 2022

SOUS-PREFECTURE
DE CÉRET

Accusé de réception Préfecture du
N°


